

**Les droits culturels :**  
**Se familiariser avec leur contenu et leurs valeurs**  
**Savoir observer leur effectivité**

**Journée de formation de base**  
**jeudi 18 avril 2013**

*Et si le respect des droits culturels de chacun était la première condition du développement des personnes et de leurs liens sociaux ?*

*Et si toute violence commençait par une violation des droits culturels ?*

*Et si l'exercice effectif des droits culturels conditionnait l'exercice de l'ensemble des autres droits fondamentaux ?*

*Et si l'importance des droits culturels dans l'exercice de la citoyenneté et dans le développement social et économique avait été négligée ?*

Le CCO, l'association Culture pour tous et le Conseil lyonnais pour le respect des droits proposent une journée de formation pour savoir précisément ce que sont les droits culturels, se familiariser avec des outils qui permettent d'en observer l'effectivité et débattre.

Cette journée est ouverte à toute personne ou structure désireuse de connaître et de tester ce référentiel pour analyser sa pratique.

*Elle est organisée par le CCO, Culture pour tous et le Conseil lyonnais pour le respect des droits, avec le soutien de l'Institut français de l'éducation.*

**La journée se tiendra le jeudi 18 avril 2013**  
**à l'ENS de Lyon, 17 parvis Descartes 69007 Lyon**  
*salle F 106 bâtiment Descartes*

Inscriptions jusqu'au 15 avril 2013 : [inscription en ligne](#)

*Nombre de places limité à 60 participants*

Participation aux frais de 10€ à régler sur place ou au moment de l'inscription (par chèque à l'ordre de « Culture pour tous »).

**Contact et information :**

Culture pour tous :

Tél. 04 78 60 92 18 / 06 18 46 02 53 / [info@culture-pour-tous.fr](mailto:info@culture-pour-tous.fr)

CCO :

Tél. 04 78 93 41 44 / [cco@cco-villeurbanne.fr](mailto:cco@cco-villeurbanne.fr)

### **Historique de cette journée :**

La problématique des droits culturels a été longtemps réservée aux minorités. Elle s'est développée en logique universelle au sein du système des droits de l'homme des Nations Unies et en Europe dans les années 90, notamment à la suite du travail réalisé par les experts internationaux du « groupe de Fribourg ». Les droits culturels sont notamment reconnus explicitement dans la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco de 2001, et par la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société en 2005 ; ils sont analysés et explicités par le Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels. Pour autant, ils ont encore du mal à trouver leur place dans le débat public français, mais aussi dans les préoccupations des chercheurs et intellectuels de la sphère médiatique nationale.

En janvier 2012, l'association Culture pour tous et le CCO ont organisé une rencontre publique avec Patrice Meyer-Bisch, philosophe et coordonnateur de l'IEDH, l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des Droits de l'Homme, à l'Université de Fribourg. Le succès de cette rencontre et l'intérêt qu'elle a suscité ont conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail accompagné par Patrice Meyer-Bisch, afin de permettre aux personnes et/ou structures intéressées de travailler sur la question de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise à partir d'outils d'analyses.

Le groupe s'est engagé dans une expérience pilote, participative, d'observation de l'effectivité des droits culturels, réunissant des professionnels, venant des différents secteurs publics, associatifs et privés, dans les domaines de la culture, du social, de l'éducation et de l'aménagement du territoire, des étudiants et des chercheurs ainsi que d'autres personnes spécialement impliquées.

Cette expérience est conçue pour :

- contribuer à la clarification de l'importance des droits culturels dans l'exercice de la citoyenneté et du développement social et économique dans l'agglomération lyonnaise ; montrer les liens entre le culturel, le social, le politique et le développement des territoires ;
- contribuer au développement des capacités de compréhension, d'observation et de réalisation des droits culturels dans les milieux professionnels du social, du culturel, de l'économie et du politique ;
- élaborer une méthode participative d'observation, liant l'analyse de cas d'école, la définition d'indicateurs spécifiques et l'établissement de cartographies appropriées ;
- permettre aux personnes/ structures intéressées de mieux comprendre où elles en sont par rapport à ces droits (diagnostic à partir d'outils de mesure et d'une méthodologie à constituer et médiatiser) ;
- contribuer à l'analyse des politiques publiques, en lien avec un programme en cours dans quatre départements en France (Ardèche, Gironde, Nord et Territoire de Belfort).

A l'issue de la journée de formation du 18 avril, les participants auront la possibilité de rejoindre le groupe de travail.

# Programme de la journée

**9h : Accueil des participants**

**9h30 : Introduction et présentation des phases de travail (Fernanda Leite - CCO, Audrey Pascaud – Culture pour tous)**

**Mots de Bernard Husson, du CLRD et d'Eric Guillot, de l'Institut français de l'éducation**

**9h45 : Droits culturels ? De quoi parlons-nous ? (Patrice Meyer-Bisch)**

- Retour sur l'émergence des droits culturels sur la scène internationale
- Situer les droits culturels dans les droits de l'homme

**10h30-10h45 : Pause**

**10h45 : Droits culturels ? De quoi parlons-nous ? (Suite)**

- Description des droits culturels tels qu'ils sont déclinés dans la déclaration de Fribourg
- Exemples de violations de ces droits et de leurs conséquences

**11h45 : Questions et temps de débats**

**12h30 – 13h30 : Repas sur place offert**

**13h45 : Comment observer nos pratiques à l'aide du référentiel des droits culturels ?**

**Les différents outils d'observation de l'effectivité des droits culturels (Patrice Meyer-Bisch)**

- Le « cas d'école » :
  - Exercice (théâtre forum) à partir d'un fait divers
  - Présentation de la méthode « cas d'école » : enjeux et objectifs de cette méthode
  - S'exercer à l'écriture de la fiche « cas d'école » : travail en sous-groupe pour remplir une fiche « cas d'école »
  - Présentation des différentes productions et débat
- La « carte des parties prenantes » :
  - Présentation de la méthode des cartes : enjeux et objectifs de cette méthode dans les pratiques des divers acteurs d'un territoire
  - Recherche collective pour la constitution de la carte des parties prenantes du cas d'école élaboré à partir du fait divers

**Les indicateurs de connexion (Patrice Meyer-Bisch)**

**15h15-15h30 : Pause-café**

**16h45-17h15 : Conclusions**

- Conclusion de la journée
- Comment poursuivre ? Les travaux du Groupe sur l'effectivité des droits culturels dans l'agglomération de Lyon (perspectives et calendrier)